Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

N° 2021-059

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 MAI 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 29 mai 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2021-083, puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL (parti au point n° 2021-072, puis pouvoir à Mme TROUDART), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2021-057, puis pouvoir à M. BEAUDEAU, puis revenu au point n° 2021-072), Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2021-059), Mme TEIXEIRA (partie au point n° 2021-090, puis pouvoir à Mme VACHER), Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE (parti au point n° 2021-087, puis pouvoir à Mme OUARET), Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-082, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Absents ayant donné procuration : 5

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à Mme PERRON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL jusqu'au point n° 2021-072
M. GALIN	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Approbation du Budget Supplémentaire 2021 du Budget de la Commune.
Délibération n° 2021-059

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,
Vu l'Arrêté du 04 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n° 2021-029 du 27 mars 2021 relative au Budget Primitif 2021,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits tant en recettes qu'en dépenses sur le budget 2021,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du Budget de la Commune, par section de fonctionnement et d'investissement :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

En section de fonctionnement : 989 929 €

PAR 2 ABSTENTIONS
PAR 27 VOIX POUR
PAR 9 VOIX CONTRE

En section d'investissement : 2 300 146,01 €

PAR 2 ABSTENTIONS
PAR 27 VOIX POUR
PAR 9 VOIX CONTRE

ARTICLE 2 : Le présent Budget est adopté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre-opérations en section d'investissement suivant le tableau ci annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 mai 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

BS 2021 balance par chapitre

FONCTIONNEMENT

		DEPENSE			RECETTE		
		BS	REPORTS	TOTAL	BS	REPORTS	TOTAL
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				4 163 986,26	-	4 163 986,26
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 853,00	-	49 853,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 497 808,26	-	3 497 808,26			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	891 025,00	-	891 025,00	14 100,00	-	14 100,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 951,00	-	19 951,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 100,00	-	29 100,00			
73	IMPOTS ET TAXES				977 974,00	-	977 974,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				(668 323,00)	-	(668 323,00)
		4 487 737,26	**-**	**4 487 737,26**	**4 487 737,26**	**-**	**4 487 737,26**

INVESTISSEMENT

		DEPENSE			RECETTE		
		BS	REPORTS	TOTAL	BS	REPORTS	TOTAL
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	198 056,01	-	198 056,01			-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	3 497 808,26	-	3 497 808,26
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 100,00	-	14 100,00	891 025,00	-	891 025,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	233 215,00	-	233 215,00	233 215,00	-	233 215,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			-	784 288,94	-	784 288,94
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			-	121 684,00	734 476,61	856 160,61
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-	(2 647 712,26)	2 000 000,00	(647 712,26)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	130 674,00	130 674,00			-
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	100 000,00	-	100 000,00			-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 308 705,00	2 737 549,50	4 046 254,50			-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	452 486,04	452 486,04			-
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	440 000,00	-	440 000,00			-
45415	TX EFFECTUES D OFFICE MAKHLOUF MABROUK	980,00	-	980,00			-
45416	TX EFFECTUES D OFFICE MIS	1 090,00	-	1 090,00			-
45417	TX EFFECTUES D OFFICE 26 AV SULLY	2 000,00	-	2 000,00			-
45418	TX EFFECTUES D OFFICE 19 AV DES NYMPHES	2 000,00	-	2 000,00			-
45425	TX EFFECTUES D OFFICE MAKHLOUF MABROUK			-	980,00	-	980,00
45426	TX EFFECTUES D OFFICE MIS			-	1 090,00	-	1 090,00
45427	TX EFFECTUES D OFFICE 26 AV SULLY			-	2 000,00	-	2 000,00
45428	TX EFFECTUES D OFFICE 19 AV DES NYMPHES			-	2 000,00	-	2 000,00
		2 300 146,01	**3 320 709,54**	**5 620 855,55**	**2 886 378,94**	**2 734 476,61**	**5 620 855,55**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-059

Conseil Municipal du 29 mai 2021

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *II - AFFAIRES FINANCIERES*
4 - Approbation du Budget Supplémentaire 2021 du Budget de la Commune.

Le Budget Supplémentaire permet des ajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes et l'intégration du résultat de l'exercice n-1.

Il s'équilibre :

- **en section de fonctionnement, à hauteur de 989 929 €** et 3 497 808,26 € de virement à la section d'investissement,
- et **en section d'investissement à hauteur de 2 300 146,01 €** et 3 320 709,54 € de restes à réaliser.

Une balance par chapitre est présentée ci-après.

Les propositions qui vous sont détaillées ci-après prennent en compte les éléments suivants :

1) la reprise des résultats de l'exercice 2020

Après l'approbation des résultats constatés dans le Compte Administratif 2020, il est désormais nécessaire de faire apparaître :

- la partie de l'excédent de la section de fonctionnement virée en recettes de la section d'investissement (**784 288,94 €**, à l'article 1068),

- le complément de l'excédent de fonctionnement 2020 affecté en 2021 en section de fonctionnement, conformément à la délibération portant affectation des résultats (**4 163 986,26 €**, à l'article 002).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

2) l'intégration de restes à réaliser d'investissement constatés fin 2020

Dans le Compte Administratif 2020, une somme de **3 320 709,54 €** a été reportée sur l'exercice 2021 afin que soient réalisés les travaux d'investissement qui, prévus en 2020, n'ont finalement pu l'être pour différentes raisons (vote du Budget en juillet, délais de mise en concurrence, délais de livraison, défaillance des entrepreneurs, lots infructueux, intempéries retardant l'intervention des entreprises, …).

Les recettes d'investissement restant à réaliser fin 2020 sont également reprises dans le Budget Supplémentaire pour un montant de **2 734 476,61 €**.

Les opérations reportées en 2021 ne seront pas détaillées dans cette note de synthèse. Les principales opérations ont en effet été mentionnées dans le rapport accompagnant le Compte Administratif 2020.

3) l'ajustement du montant de certaines dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 (charges à caractère général) : +49 853 €**

Les ajustements pris en compte dans le cadre du Budget Supplémentaire ont été limités pour mettre en œuvre les objectifs d'évolution des dépenses de la Commune. Concernant le chapitre 011, il est prévu de limiter l'évolution annuelle à 1,5 % par an pour préserver la capacité d'investissement.

Les dépenses les plus significatives sont :

- 8 263 € fournitures pour les élections ;
- 12 680 € abonnement assistance juridique ;
- 5 910 € pour le marché d'entretien des terrains de proximités ;
- 150 000 € pour les honoraires d'avocat ;
- 3 200 € sinistre chaufferie Cotton ;
- 20 550 € inventaire bouches d'incendie ;
- 5 200 € charges box Parc de la Noue ;
- 6 900 € régulation charges 2019 ;
- 5 000 € fourniture peinture écoles ;
- 3 000 € changement de lampes ;
- 8 650 € affutage et mise en conformité matériel.

Ces dépenses sont en grande partie compensées par la proposition d'annuler ou de diminuer certains crédits

- - 120 000 € sur l'audit organisationnel dont le marché de réalisation ne sera signé que début 2022 ;
- - 60 000 € sur la saison culturelle dont la première partie a été annulée ;
- - 12 000 € du carnaval qui n'a pas pu avoir lieu.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

- **Chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes) : + 19 951,00 €**

La participation au contingent Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris a été augmentée de 15 000 €.

Suite au Conseil de Territoire du 12 avril, les FCCT suivants sont ajustés :

- PLU : - 798 €
- De base : -1 €
- Transfert eaux pluviales : - 20 750 €.

La participation versée au SEAPFA a été notifiée, il convient d'augmenter l'inscription budgétaire de 26 500 €.

- **Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : + 29 100 €**

  - + 7 200 € produit désinfection COVID-19
  - + 21 900 € kits protection élections.

4) L'ajustement du montant de certaines recettes de fonctionnement

Depuis le vote du Budget Primitif, les dotations de l'Etat et les impôts ont été notifiés à la Ville ; de ce fait, le montant de certaines recettes de fonctionnement doit être réajusté :

- **Chapitre 73 (Impôts et taxes) : + 977 974,00 €**

Le produit fiscal est réactualisé de **1 037 974,00 €** suite à la notification des bases prévisionnelles fiscales.

Le produit de taxe locale sur la publicité extérieure est réajusté en fonction de la délibération d'abattement de 50 % en 2021 en lien avec la crise sanitaire
(- 60 000,00 €).

- **Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : - 668 323 €**

Il s'agit d'ajuster ce chapitre en fonction des informations parvenues ces dernières semaines et des conséquences de la réforme fiscale.

Il était initialement budgété 723 000 € pour les compensations d'exonération de TH, cette compensation est maintenant intégrée dans le chapitre 73. (- 723 000 €).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Autres ajustements :

- La Dotation Globale de Fonctionnement est ajustée à la hausse de 66 175 €,
- La Dotation de Solidarité Urbaine est ajustée à la baisse de 11 498 €.

En prenant en compte les ajustements en dépenses réelles de fonctionnement, et en recettes, il est à noter que ce Budget Supplémentaire proposé augmente les dépenses de 98 904 € et les recettes de 309 651 €. Il dégage un solde positif de **210 747** € qui contribuera à augmenter le virement du Budget de fonctionnement vers le Budget d'investissement.

5) L'ajustement du montant de certaines dépenses d'investissement

Les crédits inscrits pour la réalisation de certains programmes d'investissement doivent être revus afin de tenir compte des nouvelles données.

Les crédits ouverts au Budget 2021 pour les dépenses d'équipement se décomposent comme suit :

- Budget Primitif : **15 874 343,00 €**
- Restes à réaliser : **3 320 709,54 €**
- Budget Supplémentaire : **1 848 705,00 €**

Les principales inscriptions nouvelles sont les suivantes :

Pour les dépenses réelles :

Chapitre 21

- 363 000 € socle numérique dans les bâtiments scolaires, ce projet répond à un appel à projet du Ministère de l'Education et une subvention a été demandée pour 210 000 €,
- 32 000 € sécurisation chaufferie Cotton,
- 30 000 € participation au raccordement réseau ERDF, augmentation des constructions neuves,
- 17 000 € achat panneaux électoraux,
- 36 663 € achat isoloirs, urnes, rideaux,
- 14 750 € travaux dans les bâtiments scolaires élémentaires,
- 4 200 € travaux dans les bâtiments scolaires maternels,
- 55 300 € mise en conformité électrique (rattrapage de 2020),
- 10 000 € remplacement compresseur et pompe ateliers suite casse,
- 24 400 € réparation toiture suite sinistre crèche Lise London,
- 1 392 € sièges adaptés suite prescriptions médicales,
- 20 000 € acquisition de biens mobiliers Ferme Godier,
- - 300 000 € pour les travaux envisagés sur la Ferme Godier,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

- 1 000 000 € de crédits de paiement sur les acquisitions foncières pour faire face à l'éventuelle acquisition de la partie restant à acquérir de la Ferme Godier.

Chapitre 204 : « subventions d'équipement versées ». Réajustement de la participation en investissement à la BSPP (nouvelles informations) : + **100 000€.**

Chapitre 27 : « autres immobilisations financières ».

Une préemption d'un local commercial a été décidée par Madame le Maire, la réalisation de cette acquisition foncière fait l'objet de retard, dont la Ville ne porte pas la responsabilité. Il est nécessaire pour poursuivre cette procédure de consigner la valeur de l'acquisition sur un compte de la Caisse des Dépôts. Cette opération doit faire l'objet d'une inscription budgétaire spécifique sur le compte 27 « autres immobilisations financières » pour le montant prévu de la transaction et pour garantir le prix proposé dans la DIA, **440 000 €.**

Chapitre 45 : « opérations pour compte de tiers »

Il est proposé d'inscrire **6 070 €** pour « travaux effectués d'office » suite à des situations d'urgence ou de péril, les recettes correspondantes sont inscrites dans la partie recette.

Une opportunité d'acquérir l'intégralité de la Ferme Godier se présente pour le deuxième semestre 2021. Il est proposé de prendre les mesures pour favoriser une issue positive et cohérente à cette opportunité :

- En ajoutant 1 million d'Euros sur les Crédits de Paiement pour acquisitions foncières (Autorisation de Programme). Ces Crédits de Paiement passent ainsi de 2,5 M€ à 3,5 M€ sans modifier le montant total de l'AP.
- En diminuant les crédits prévus pour les travaux dans la Ferme Godier de 700 000 € à 400 000 € pour réaliser des dépenses cohérentes, prendre le temps d'élaborer les projets et faire les demandes de subventions possibles, et s'en tenir aux dépenses de sécurité indispensables et urgentes.
- En créant une ligne pour acquérir du mobilier présent dans la Ferme Godier (20 000 €).

Pour les recettes réelles :

- **121 684** € de subventions dont les notifications n'étaient pas contenues dans le Budget Primitif,
- **73 000 €** de subvention pour le PAQ CLOS Pasteur,
- **48 684 €** de subvention régionale sur l'équipement en vidéoprotection,
- **6 070 €** pour les opérations pour compte de tiers (montant égal aux dépenses).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-059-BF
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Les opérations d'ordres

Les opérations d'ordres sont des opérations de transferts entre chapitres du Budget pour prendre en compte une situation nouvelle, rectifier une erreur d'inscription passée, ou prendre en compte des dépenses et des recettes d'amortissement :

- En recettes d'investissement et en dépenses d'investissement 150 000 € d'études pour les intégrer après réalisation des opérations d'investissement à la propre opération (en compte 21 ou 23).

- En écriture d'ordre dépenses et recettes la cession effectuée à 1 € symbolique du 2 avenue Dambel est valorisée en dépenses et recettes d'investissement, pour un montant total de 83 215 €.

- Suite à la demande du trésorier et de la CRC, est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement une somme de régularisation de dotations aux amortissements (891 025 €) présente dans le Budget municipal depuis 1997 (date de passage à la nomenclature comptable M14). En réalisant cette opération d'ordre la Ville se met en conformité avec cette demande ancienne de l'administration de l'Etat.

- Une recette de fonctionnement de 14 100 € est inscrite pour la quote part annuelle de subventions du Département le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (il s'agit d'un amortissement sur 10 ans).

6) l'équilibre général du Budget

Le Budget Supplémentaire s'équilibre avec :

- **3 497 808,26 €** du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (articles 021 et 023),

- L'emprunt prévisionnel est diminué de **2 647 712,26** € et vient s'y ajouter **2 000 000 €** de reste à réaliser 2020.

L'emprunt prévisionnel 2021 est donc diminué par rapport au Budget Primitif 2021 pour s'établir à cette étape à **5 967 287,74 €.**

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Budget Supplémentaire 2021.

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021.
Avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021.